



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 29 OCTOBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le lundi 29 octobre 2018 à compter de 21 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est absente :

Madame Solange Castilloux, conseillère

Sont également présentes :

Madame Annie Chapados, directrice intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie
Madame Karen Loko, greffière

2018-10-283

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 21h04 et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

2018-10-284

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-10-285

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018
6. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2018-471 modifiant le Règlement de zonage 2009-325 par l'ajout d'usage dans les zones 204-RE et 273-P
7. Adoption du premier projet de Règlement 2018-471 modifiant le Règlement de zonage 2009-325 par l'ajout d'usage dans les zones 204-RE et 273-P
8. Adoption du deuxième projet de règlement 2018-470 modifiant le Règlement de zonage afin de limiter l'entreposage extérieur sur le territoire de la Ville de Paspébiac
9. Mise à jour de la Politique en matière de santé et sécurité au travail

10. Autorisation d'un remplacement temporaire et ouvertures de postes à la Ville de Paspébiac
11. Autorisation de la demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)
12. Correction de la résolution 2018-10-279 du 15 octobre 2018
13. Modification de la résolution 2018-10-279 d'adjudication des équipements et véhicules appartenant à la Ville
14. Modification de la résolution 2018-08-232 - octroi d'un mandat juridique
15. Affaires nouvelles
16. Période de questions
17. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET : RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Aucun

2018-10-286

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET : RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018 soit approuvé tel que rédigé.

2018-10-287

6. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-471 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 PAR L'AJOUT D'USAGE DANS LES ZONES 204-RE ET 273-P

Mme Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2018-471 modifiant le Règlement de zonage 2009-325 sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence :

- d'une part, d'autoriser dans la zone 204-RE l'usage particulier 4341 « Garages (réparations générales) - Ne comprend pas les postes d'essence »;
- d'autre part, d'autoriser l'usage particulier numéro 2195 (Entreposage en vrac) ainsi que la sous-classe d'usage numéro 253 (Entrepreneurs en voirie et travaux publics, y compris les garages municipaux) dans la zone 273-P.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), le Conseil de la Ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la Ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2018-10-288

7. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-471 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 PAR L'AJOUT D'USAGE DANS LES ZONES 204-RE ET 273-P

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), la Ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 2018-471 a été donné le 29 octobre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 2018-471 aura lieu le lundi 12 novembre 2018, à partir de 18h45, à la salle municipale, située au 1^{er} étage de la Maison des citoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET : RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que soit adopté le premier projet de Règlement numéro 2018-471 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-325 par l'ajout dans la zone 204-RE, de l'usage particulier 4341 et l'ajout dans la zone 273-P de l'usage particulier numéro 2195 (Entreposage en vrac) ainsi que la sous-classe d'usages numéro 253 (Entrepreneurs en voirie et travaux publics, y compris les garages municipaux).

2018-10-289

8. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2018-470 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE LIMITER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), la Ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 2018-470 a été donné le 15 octobre 2018;

ATTENDU QUE le premier projet de Règlement numéro 2018-470 a été adopté le 15 octobre 2018;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au premier projet de règlement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 29 octobre 2018, à partir de 18h45, à la salle municipale, située au 1^{er} étage de la Maison des citoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET : RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le deuxième projet de règlement numéro 2018-470 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-325 afin de limiter l'entreposage extérieur sur le territoire de la Ville de Paspébiac soit adopté.

2018-10-290

9. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre 2013, la Ville de Paspébiac désirant créer un environnement sain et sécuritaire pour ses employés et son personnel d'encadrement a adopté la *Politique en matière de sécurité et de santé au travail* (ci-après la Politique);

CONSIDÉRANT QUE la Politique s'applique à l'ensemble des services municipaux et vise principalement à améliorer les lieux de travail et ainsi favoriser un meilleur service à l'ensemble de la population résidant sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite mettre à jour cette Politique, notamment par le renforcement des mesures obligatoires en matière de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Politique générale de santé et sécurité au travail adoptée le 17 août 2017 complète la Politique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET : RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- d'adopter la Politique en matière de santé et de sécurité au travail telle que mise à jour;
- qu'un exemplaire de la Politique soit remis à tous les employés de la Ville qui devront signer une attestation signifiant leur prise de connaissance des dispositions de celle-ci.

2018-10-291

10. AUTORISATION D'UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE ET OUVERTURES DE POSTES À LA VILLE DE PASPÉBIAC

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET : RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

d'autoriser Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, à procéder à l'affichage interne et externe, de façon rétroactive au 19 octobre 2018, des postes suivants :

- un remplacement temporaire au poste de préposé à la gestion des revenus;
- une ouverture de postes d'opérateurs d'engins de chantier sur appel;

et ce, conformément aux dispositions de la Convention collective entre la Ville de Paspébiac et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Paspébiac (CSN).

2018-10-292

11. AUTORISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE (PGDEP)

CONSIDÉRANT la création du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) conjointement par le MAMOT et le ministère de la sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT QUE ce programme est mis en œuvre dans le cadre du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* (PACC 2013-2020) du gouvernement du Québec et répond également à la priorité 3 de la *Stratégie québécoise de l'eau* qui consiste à mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE grâce à ce nouveau programme, au total, près de dix (10) millions de dollars en provenance du Fonds vert seront consacrés à l'amélioration du drainage des eaux pluviales en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le PDGEP favorisera la mise en place de solutions innovantes en matière de gestion durable des eaux de pluie (GDEP);

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'infrastructures de GDEP à la source permettra notamment à la Ville de Paspébiac d'accroître le captage de l'eau pluviale et de diminuer la quantité d'eau de ruissellement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite déposer une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET : RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- d'autoriser Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim à agir au nom de la Ville et à présenter la demande d'aide financière;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Paspébiac à payer sa part des coûts.

2018-10-293

12. CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2018-10-279 DU 15 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT les erreurs constatées dans la résolution numéro 2018-10-279 adoptée le 15 octobre 2018, notamment dans les noms des adjudicataires des équipements vendus aux enchères par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

EN CONSÉQUENCE les modifications suivantes ont été apportées à la résolution précédemment modifiée :

- 1) au lieu de lire « Bois massif; », nous aurions dû lire : « Gaspésie Bois massif »;
- 2) au lieu de lire « Monsieur Guy Anglehart; », nous aurions dû lire : « Transport Guy Anglehart »;
- 3) au lieu de lire « Monsieur Mario Levesque; », nous aurions dû lire : «Camionnage G.M.L. Inc.; ».

2018-10-294

13. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-10-279 D'ADJUDICATION DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES APPARTENANT À LA VILLE

ATTENDU QUE par résolution portant le numéro 2018-10-279 adoptée le 15 octobre 2018, le Conseil a adjugé certains biens et équipements appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite apporter des modifications à la résolution précitée suite à de nouveaux éléments qui ont été portés à leur connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de modifier la résolution portant le numéro 2018-10-279 de la façon suivante :

- 1) le camion 10 roues (général 1986) est de nouveau mis en vente pour un montant minimum de cinq cent (500) dollars;
- 2) la dameuse à piste de ski de fond ne sera pas vendue à un parc de gestion des ferrailles et est remise en vente pour un montant minimum de cinq cents (500) dollars;

3) les cuves en inox et leurs structures d'attache sont remises en vente pour la somme minimale de trois cents (300) dollars pour l'ensemble des cuves;

4) le camion Ford cube est mis en vente pour un prix minimum de trois cents (300) dollars;

5) tout autre véhicule ou équipement attribué, dont l'adjudicataire aura refusé d'en prendre possession ou la prise de possession et le paiement n'ont pas été exécutés dans un délai raisonnable, sera automatiquement remis en vente;

6) la date limite de réception des offres d'achat est fixée au lundi 26 novembre 2018;

7) la liste des biens à vendre sera publiée dans le prochain numéro du Barachois en cas de parution avant le lundi 26 novembre. À défaut, cette liste sera seulement diffusée sur les réseaux sociaux, les sites de vente d'objets en ligne ou tout autre site jugé pertinent.

2018-10-295

14. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-08-232

ATTENDU QUE par résolution portant le numéro 2018-08-232 adoptée le 20 août 2018, le Conseil a confié à Me Linda Lavoie, avocate au cabinet Cain Lamarre, le mandat d'agir comme représentante de la Ville de Paspébiac dans le cadre de l'arbitrage du litige l'opposant à un employé municipal;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite modifier la résolution précitée afin d'octroyer le mandat au cabinet Cain Lamarre en général;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET : RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

de modifier la résolution numéro 2018-08-232 afin d'étendre le mandat à tout le cabinet Cain Lamarre.

15. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucun

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune

2018-10-296

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET : RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que la séance soit levée. Il est 22h32.

M. Régent Bastien, maire

Mme Karen Loko, greffière